

Compte- rendu du conseil municipal du jeudi 10 octobre 2019

Le Conseil municipal s'est réuni au complet ce jour à 20 h 30 en session ordinaire. Tous les chapitres de l'ordre du jour ont été traités successivement :

Service commun ADS : Il s'agit du service de Loire-Forez Agglo chargé d'instruire les permis de construire, certificats d'urbanisme et autres autorisations de travaux, et dont la charge financière lui incombe. Or l'Agglo, pour des raisons d'économies budgétaires, propose aux communes une convention selon laquelle elles prennent désormais en charge le coût de ce service, et ce à compter du 1^{er} juillet de cette année. Pour 2019, notre contribution serait de 5 610 €, ce que le conseil refuse à l'unanimité.

Construction sur Montbrison d'une usine de méthanisation : Il nous est demandé notre avis sur la construction sur Montbrison d'une usine de méthanisation qui, à partir de déchets verts, produira du biométhane et des digestats. Ces derniers seraient répandus en partie sur certaines parcelles de Marcoux. Après discussion, le conseil refuse cette éventualité et donc le projet (4 voix pour, 5 contre et 4 abstentions).

Convention de transfert assainissement : le transfert de nos 5 stations a pris effet au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit de l'entériner avec le transfert du budget correspondant. Un différend subsiste toutefois à propos de la station des Merlains dont nous pourrions conserver une partie du terrain. Nous attendons la visite du géomètre à ce sujet. Sous cette réserve, le conseil donne son accord à l'unanimité moins une abstention.

Décision modificative de Budget : Une erreur d'appréciation de 1 800 € a été commise sur le poste « remboursement d'emprunts » lors de l'élaboration du budget. Afin d'éviter un dépassement de crédit, il est indispensable de procéder à une modification en conséquence. Celle-ci est acceptée sans objection.

Voirie : Les travaux sont maintenant terminés sur la route des Merlains et l'impasse de La Bruyère. Ces derniers chantiers confortent le bon état d'ensemble du réseau routier de Marcoux. Il reste à aménager le secteur de l'école, avec un rétrécissement à 3,50m et un passage surélevé et teinté. Ces travaux seront effectués en même temps que le goudronnage de la départementale prévu pour 2020. Le total des devis s'établit à 30 655 € pour l'ensemble. Nous envisageons également l'installation d'un radar pédagogique à panneau solaire, (coût : 6 000 €).

Boulodrome : Là aussi la réfection a été menée à son terme, ce qui permettra désormais une meilleure utilisation de cet équipement.

Bibliothèque : Il convient d'ajouter à cette opération des travaux d'entretien indispensables dans les appartements de l'ancienne cure, notamment sur les installations sanitaires, pour un coût global estimé à 7 810 €. Nous devrions recevoir une subvention du conseil départemental de 50 %, mais les travaux vont pouvoir commencer sans attendre.

Cimetière : des problèmes de ravinement récurrents sont apparus en plusieurs endroits, ce qui semble inévitable en raison de la topographie du site. Le nécessaire a été fait, mais nous réfléchissons à des solutions plus durables.

Questions diverses :

- **Contrat de fourniture de granulés** : Les conditions et tarifs de fourniture de granulés bois avec le SIEL sont satisfaisantes et le contrat sera reconduit pour cette année.
- **M.N.T.** : la mutuelle des fonctionnaires territoriaux à laquelle est rattaché le personnel communal, prévoit entre autres le maintien de leur salaire en cas d'incapacité. Cette disposition subit cette année une augmentation qui impactera lesdits salaires de + 0,13%. Elle est acceptée à l'unanimité.
- **Indemnité du percepteur** : Sans qu'il nous en soit fait obligation, il est de règle pour nous de participer à la rémunération du percepteur en charge de la surveillance de nos budgets. Cette quote-part s'élève pour cette année à 434 €. Elle est également acceptée à l'unanimité.
- **Recensement** : Le dernier recensement à Marcoux date de 2015. Il y en aura donc un nouveau début 2020, selon la règle en vigueur. Il nécessitera le concours de deux agents recenseurs. Pascale, notre secrétaire de mairie, s'étant déjà portée volontaire, un deuxième poste est donc disponible. Merci de vous faire connaître si vous êtes intéressé(e).
- **Bulletin municipal** : Une première réunion pour jeter les bases de la réalisation du Bulletin Municipal 2020 est prévue le jeudi 17 octobre à 20 h 30. Si vous souhaitez vous joindre à la commission en place, vous serez également bienvenu(e).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heures 00